Bénéficiaire assurance décès accident

Par Toto77007

Bonjour,Merci de vos réponses voilà mon père est décédé de suite accidentelle et il avais souscrit a une assurance décès accident l'assurance nous a demander de fournir un certificat de hôpital. Ce dernier précise qu'il est décédé de mort accidentelle maintenant l'assurance nous demande le compte rendu du centre hospitalier est elle dans son droits ou cherche t'elle un moyens de ne pas payer. Sachant que lhopital précise dans ce certificat que le deces est de mort accidentelle cela fais deux ans que le dossier traîne . Dans l'attente dune réponse de votre part veuillez accepté mes salutations.

Cordialeme	nt.	
 Par ESP		

Bonjour

Pour contester le refus d'indemnisation, vous devez, sans attendre, privilégier l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (RAR) en exposant dans ce courrier les motifs de votre contestation et solliciter l'application de la garantie que vous estimez vous être due. Vous pouvez adresser aussi un courrier RAR au service réclamation de votre assureur.

Enduite, il ne faut pas hésiter à saisir le médiateur de l'assurance